

22 oct 2009 -13:45

## Ordre du jour du Conseil des ministres du 23 octobre 2009

Le Conseil des ministres peut modifier l'ordre du jour - Ne pas publier dans la presse

Le Conseil des ministres peut modifier l'ordre du jour - Ne pas publier dans la presse

- Régie des bâtiments : centralisation des fonctionnaires des douanes du port de Gand
- Carrières particulières du SPF Finances et du Service des Pensions du secteur public - Deuxième lecture
- SPF Justice : réforme de la carrière des membres du personnel de surveillance et technique des établissements pénitentiaires
- Procédure négociée pour la maintenance de l'infrastructure HP du SPF Sécurité sociale
- Représentation du secteur non marchand au sein du Conseil central de l'économie
- Gestion du registre central pour l'identification des chiens et la distribution des passeports européens pour chiens, chats et furets
- Loi sur les erreurs médicales et les risques médicaux - Deuxième lecture
- Prolongation de 5 ans du moratoire sur les officines pharmaceutiques ouvertes au public
- Mesures contre l'épidémie de grippe A/H1N1
- Réglementation du remboursement à l'employeur et de la cotisation au financement du système du congé-éducation payé

A l'issue du Conseil des ministres, vous trouverez les communiqués de presse sur [www.presscenter.org](http://www.presscenter.org) et [www.premier.be](http://www.premier.be).